

DÉLIBÉRATION N°2026-22

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 951-1-1 ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	32
Membres présents ayant voix délibérative :	21
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	5
Quorum :	16

Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Considérant le rapport du commissaire aux comptes en annexe, relatif à l'audit certifiant que les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Nîmes Université, la certification des comptes annuels 2025 est approuvée.

Fait à Nîmes le

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG



Nîmes Université
(Anciennement Université de Nîmes)
Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Nîmes Université (Anciennement Université de Nîmes)

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de l'université Nîmes Université,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les autorités de tutelle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'université Nîmes Université relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'université à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'université à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'université ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre université.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'université à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 11 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Thérèse Mercier

BILAN

ACTIF	EXERCICE 2025			EXERCICE 2024	PASSIF	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS DEPRECIATIONS	MONTANT NET	MONTANT NET			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	192 442.77	157 840.86	34 601.91	46 105.80	Financements reçus		
					Financement de l'actif par l'Etat	32 554 515.23	32 813 434.69
Immobilisations corporelles					Financement de l'actif par des tiers	1 954 394.00	2 088 007.65
Terrains	9 730 321.16	45 641.59	9 684 679.57	9 685 890.76	Fonds propres des fondations	0.00	0.00
Constructions	44 239 168.06	15 809 700.27	28 429 467.79	25 711 990.47	Ecarts de réévaluation		0.00
Installations techniques, matériels, et outillages	3 914 269.71	3 261 593.20	652 676.51	768 110.00	Réserves		19 907 723.38
Collections	7.00	0.00	7.00	7.00		19 907 723.38	
Biens historiques et culturels	0.00	0.00	0.00	0.00	Report à nouveau	-311 902.43	-13 403.99
Autres immobilisations corporelles	8 599 143.37	4 858 714.49	3 740 428.88	3 282 830.11	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-2 556 343.57	-311 902.43
Immobilisations mises en concession	0.00	0.00	0.00	0.00	Provisions réglementées	0.00	0.00
Immobilisations corporelles en cours	6 247 555.32	0.00	6 247 555.32	9 316 462.89			
Avances et acomptes sur commandes	0.31		0.31	51 178.01	TOTAL FONDS PROPRES	51 548 386.61	54 483 859.30
Immobilisations grevées de droits	0.00	0.00	0.00	0.00			
Immobilisations corporelles (biens vivants)	0.00	0.00	0.00	0.00	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Immobilisations financières	10 000.00	0.00	10 000.00	10 000.00	Provisions pour risques	378 889.00	256 053.00
					Provisions pour charges	443 794.07	410 485.73
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	72 932 907.70	24 133 490.41	48 799 417.29	48 872 575.04	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	822 683.07	666 538.73
					DETTES FINANCIERES		
					Emprunts obligataires	0.00	0.00
					Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0.00	0.00
					Dettes financières et autres emprunts	0.00	0.00
					TOTAL DES DETTES FINANCIERES	0.00	0.00
ACTIF CIRCULANT					DETTES NON FINANCIERES		
Stocks	0.00	0.00	0.00	0.00			
					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	774 352.48	608 167.21
Créances					Dettes fiscales et sociales	1 547 009.70	342 773.20
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la commission européenne	287 256.68		287 256.68	287 715.11	Avances et acomptes reçus	2 926 219.57	0.00
Créances clients et comptes rattachés	150 032.20	92 869.14	57 163.06	1 211 376.73	Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dis	29 945.00	69 105.00
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0.00		0.00	0.00	Autres dettes non financières	654 719.17	3 769 485.55
Avances et acomptes versés sur commandes	13 934.03		13 934.03	12 189.19			
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0.00		0.00	0.00			
Créances sur les autres débiteurs	2 376 528.43	0.00	2 376 528.43	17 792.16			
Charges constatées d'avance (dont prime de remboursement des emprunts)	96 560.96		96 560.96	148 038.86	Produits constatés d'avance	123 061.50	128 131.30
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	2 924 312.30	92 869.14	2 831 443.16	1 677 112.05	TOTAL DETTES NON FINANCIERES	6 055 307.42	4 917 662.26
TRESORERIE					TRESORERIE		
Valeurs mobilières de placement	0.00	0.00	0.00	0.00	Autres éléments de trésorerie passive	0.00	0.00
Disponibilités	6 795 516.65		6 795 516.65	9 518 373.20			
Autres	0.00	0.00	0.00	0.00			
TOTAL TRESORERIE	6 795 516.65	0.00	6 795 516.65	9 518 373.20	TOTAL TRESORERIE	0.00	0.00
Comptes de régularisation	0.00	0.00	0.00	0.00	Comptes de régularisation	0.00	0.00
Ecarts des conversion Actif	0.00	0.00	0.00	0.00	Ecarts de conversion Passif	0.00	0.00
TOTAL GENERAL	82 652 736.65	24 226 359.55	58 426 377.10	60 068 060.29	TOTAL GENERAL	58 426 377.10	60 068 060.29

COMPTES DE RESULTAT					
CHARGES	Exercice 2025	Exercice 2024	PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats			Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	4 197 552.86	4 056 139.38	Subventions pour charges de service public	23 747 337.00	23 504 624.00
Charges de personnel			Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	3 654 366.18	2 243 561.74
Salaires, traitements et rémunérations diverses	15 402 819.06	13 237 071.79	Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	0.00	0.00
Charges sociales	9 069 380.48	7 920 864.36	Dons et legs	0.00	0.00
Intéressement et participation	0.00	0.00	Produits de la fiscalité affectée	403 856.50	392 490.17
Autres charges de personnel	96 730.12	54 089.15	Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	1 631 070.86	1 236 802.33	Ventes de biens ou prestations de services	1 374 897.55	1 306 151.26
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	2 476 632.66	2 252 971.93	Produits de cessions d'éléments d'actif	0.00	0.00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	32 874 186.04	28 757 938.94	Autres produits de gestion	117 527.36	119 960.88
CHARGES D'INTERVENTION			Production stockée et immobilisée	0.00	0.00
Dispositif d'intervention pour compte propre			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0.00	0.00
Transfert aux ménages	0.00	0.00	Autres produits		
Transfert aux entreprises	0.00	0.00	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	52 324.77	1.47
Transfert aux collectivités territoriales	0.00	0.00	Reprises du financement rattaché à un actif	967 533.11	879 246.99
Transfert aux autres collectivités	0.00	0.00	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0.00	0.00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0.00	0.00			
Dotations aux provisions et dépréciations	0.00	0.00			
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	0.00	0.00			
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0.00	0.00			
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	32 874 186.04	28 757 938.94	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	30 317 842.47	28 446 036.51
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
Charges d'intérêt	0.00	0.00	Produits des participations et des prêts	0.00	0.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00	0.00	Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0.00	0.00
Pertes de change	0.00	0.00	Intérêts sur créances non immobilisées	0.00	0.00
Autres charges financières	0.00	0.00	Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0.00	0.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0.00	0.00	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00	0.00
			Gains de change	0.00	0.00
			Autres produits financier	0.00	0.00
			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0.00	0.00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0.00	0.00	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00
Impôt sur les sociétés	0.00	0.00			
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	0.00	0.00	RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	2 556 343.57	311 902.43
TOTAL CHARGES	32 874 186.04	28 757 938.94	TOTAL PRODUITS	32 874 186.04	28 757 938.94

1 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1^{er} exercice comptable de l'EPE

Par décret n°2024-842 du 16/07/2024, l'Université de Nîmes est devenue Nîmes Université, établissement public expérimental suivant l'ordonnance n°2018-1131 du 12/12/2018. L'EPE assure désormais l'ensemble des activités de l'Université de Nîmes à laquelle il s'est substitué.

L'exercice 2025 est le premier exercice comptable de Nîmes Université, dotée d'un nouveau numéro SIREN.

La création du SSE

Par délibération n°2025-45 du 08/07/2025, le service de médecine préventive et de promotion de la santé SUMPPS devient le service de santé étudiante (SSE).

Centre de santé par ses statuts, le SSE est habilité à proposer des consultations médicales aux étudiants et aux personnels de l'université.

Il applique le tiers payant et conventionne notamment avec la CPAM et diverses mutuelles.

2 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les présents comptes sont établis en application du "recueil des normes comptables pour les établissements publics" et de l'"instruction comptable commune", applicables aux établissements publics.

Ils ont été arrêtés (Article R719-101 du code de l'éducation) "conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable" à la date du 24/02/2026.

2.1 Principes et méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Comparabilité des comptes

Les comptes sont conformes aux règles et procédures en vigueur susvisées.

Ils sont établis selon des méthodes permanentes dans le but d'assurer leur comparabilité, à la fois avec les états financiers d'entités différentes ainsi qu'avec les états financiers de notre entité dans le temps.

L'annexe présente les changements de méthodes comptables, d'estimation et les corrections d'erreurs ayant eu lieu au cours de l'exercice sans répéter les informations fournies dans les états financiers des exercices antérieurs.

a) Changement de méthodes comptables

Néant

b) Changement d'estimations comptables

En matière de ressources humaines, les heures complémentaires sont désormais provisionnées en appliquant la méthode suivante : la moyenne triennale sur la base du montant effectivement versé.

c) Corrections d'erreurs

Néant

d) Changement de présentation

Néant

3 – Notes relatives aux postes de bilan

3.1 – Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de logiciels. Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition y compris les frais liés à leur mise en service. Les autres concessions et droits similaires correspondent à des droits d'exploitation de brevets, de marques, de propriété littéraire et artistique. Les immobilisations incorporelles d'une valeur unitaire inférieure à 500 HT sont comptabilisées en charge

Immobilisations corporelles

Le parc immobilier (biens propres, biens remis en dotation par l'Etat et biens contrôlés par l'Université) a été intégré suivant l'évaluation de France Domaine.

Les autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les frais accessoires). Les acquisitions dont la valeur unitaire est inférieure à 800€ HT sont comptabilisées en charge.

Sauf pour le matériel informatique pour lequel la valeur unitaire est portée à 500€ HT

Les immobilisations corporelles en cours correspondent à des dépenses liées au marché Opération Pinède, aux dépenses de l'opération

captation des cours ainsi que le marché lié au mur d'enceinte.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est enregistrée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur actuelle des titres de participation est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les amortissements

Deux méthodes d'amortissement du patrimoine mobilier coexistent, la dualité de ces deux méthodes étant la résultante de la présence de textes en conflit.

Les immobilisations acquises antérieurement au 1er janvier 2011 sont amorties en mode linéaire sans application du prorata temporis par application de l'option offerte par l'instruction codificatrice N° 10-032 M 93 du 21 décembre 2010 qui stipule page 261 « toutefois, les EPSCP sont autorisés à pratiquer l'amortissement à compter du 1er janvier qui suit l'année de mise en service ».

En revanche toutes les immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2011, sont amorties en mode linéaire au prorata temporis.

Compte	Nature des immobilisations	Durée d'amortissement
201	Frais d'établissement	2 ans
20531	Logiciels acquis ou sous-traités	2 ans
2058	Autres concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 ans
211556	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	50 ans
212556	Agencements Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	10 ans
213156	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	50 ans
213556	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	20 ans
213557	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Acquis	20 ans
214156	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	20 ans
214556	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	20 ans
215147	Installation sur sol d'autrui Acquis	5 ans
215347	Installations à caractère spécifique sur sol d'autrui - Acquis	10 ans
215348	Autres installations complexes spécialisées sur sol d'autrui	10 ans
21547	Matériel - Acquis	5 ans
215547	Outillage industriel acquis sur sol d'autrui	5 ans
215647	Mat enseignement acquis sur sol autrui	5 ans
215748	Autres agencements mat et outillage sur sol autrui	5 ans
21816	Installations générales, agencements mises à disposition	10 ans
21817	Installations générales, agencements acquis	10 ans
21818	Autres installations et agencements	10 ans
21827	Matériel de transport - Acquis	5 ans
218317	Mat bureau Acquis	5 ans
218318	Mat bureau Autres	5 ans
218327	Mat info Acquis	5 ans
218328	Mat info Autres	5 ans
21847	Mobilier Acquis	10 ans
21848	Autres mobiliers	10 ans
21887	Mat divers Acquis	5 ans
21888	Autres mat divers	5 ans

Les bâtiments

Le tableau ci-contre présente les actifs mis à disposition.

Nom du bâtiment	Valeur brute
VAUBAN	25 921 000
HOCHÉ	5 462 000
TERRAIN VAUBAN	8 873 000
TERRAIN HOCHÉ	808 000
TOTAL	41 064 000

Les principales acquisitions :

Travaux Rénovation Amphithéâtres	697 296
Travaux Aménagement des bureaux Suaps et logistique	280 918
Travaux de Sécurisation et d'entretien des remparts - Square Charles Perrier	243 653

La variation des immobilisations

Le tableau qui suit présente les variations d'immobilisations par catégorie, immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Situation des mouvements Rubriques	Immobilisations au début de l'exercice	Augmentations entrées de l'exercice	Diminutions sorties de l'exercice	Immobilisations à la fin de l'exercice
Immobilisations Incorporelles dont :	169 843	22 600	0	192 443
Frais d'établissement	0			0
Logiciels	169 843	22 600		192 443
Autres immobilisations incorporelles	0	0		0
Immobilisations Corporelles dont :	61 139 692	5 343 217	0	66 482 909
Terrains	9 730 321			9 730 321
Constructions	40 263 523	3 975 645		44 239 168
Installations techniques et outillage	3 743 847	170 423		3 914 270
Collections	7			7
Autres immobilisations corporelles	7 401 994	1 197 149		8 599 143
Immobilisations corporelles en cours	9 316 463	1 308 747	4 377 654	6 247 555
Avances et acomptes versés sur commandes	51 178	89 032	140 210	0
Immobilisations Financières	10 000	0		10 000
TOTAL	70 687 176	6 763 596	4 517 864	72 932 907

Spécificités liées aux filiales et participations

Filiales et participations (que les entités concernées relèvent du droit public ou du droit privé).

SOCIETE D'ACCELERATION DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE-(SATT)

Par délibération 2012-43 du 17 avril 2012, le conseil d'Université a autorisé le président à signer un pacte d'actionnaires pour la valorisation du Fonds National de Valorisation de la recherche passé entre l'ANR et divers partenaires du Languedoc Roussillon dans le cadre du contrat.

La prise de participation de l'Université est de 1% du capital soit 10 000€

La variation des amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Situation des mouvements	Amortissements et provisions cumulés au début de l'exercice compte 28	Régularisations Sorties	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Amortissements et provisions cumulés à la fin de l'exercice compte 28
Rubriques					
Immobilisations incorporelles	123 737		34 104		157 841
Immobilisations corporelles	21 690 864		2 284 785		23 975 649
Immobilisations mise à dispo					0
TOTAL	21 814 601	0	2 318 889	0	24 133 490

3.2 – Créances

Les créances sont inscrites en comptabilité à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation des créances sont déterminées en fonction du risque d'irrecouvrabilité.

Sont inscrits sous cette rubrique, les montants suivants :

Créances	Montant brut	Échéance à moins d'un an
Créances clients et droits d'inscription	150 032.20	150 032.20
Créances sur subventions	115 310.45	115 310.45
Créances sociales et fiscales	171 946.58	171 946.58
Avances et acomptes versés	13 934.03	13 934.03
Créances autres débiteurs	2 376 744.09	2 376 744.09
Charges constatées d'avance	96 560.96	96 560.96
TOTAL	2 924 528.31	2 924 528.31

et de manière générale, toute créance client restant à recouvrer.

Les produits à recevoir se décomposent comme suit :

Produits à recevoir	Montant 2025	Montant 2024
Clients et comptes rattachés :		
Clients-factures à établir	0	1 136 280
Subventions à recevoir		
Subventions de fonctionnement	2 336 904	0
Subventions d'investissement	0	0
TOTAL	2 336 904	1 136 280

Le montant important du poste subvention à recevoir s'explique principalement par les financements des collectivités publique en instance.

Un reclassement a été opéré entre 2024 et 2025 avec Un transfert du poste « facture à établir » vers « subventions ».

3.3 – Dépréciations de l'actif

Tableau des provisions pour dépréciations

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Dépréciations des immobilisations financières	0	0	0	0
Dépréciations des comptes de tiers	143 595		50725.77	92 869
Total des dépréciations	143 595	0	50725.77	92 869

3.4 – Capitaux propres

La situation nette a évolué comme suit pendant l'exercice :

Situation des mouvements Rubriques	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Changement de méthode	31/12/2025
Financements Externe de l'actif Etat	32 813 435	575 000	833 919		32 554 516
Réserves	19 907 723				19 907 723
Report à nouveau	-13 404		298 498		-311 902
Résultat de l'exercice	-311 902		2 244 441		-2 556 344
Autres Financements Externes de l'Actif	2 088 007	0	133 614		1 954 393
SITUATION NETTE	54 483 859	575 000	3 510 472	0	51 548 387

La délibération n°2025-07 du conseil d'administration du 11/03/2025 a approuvé l'affectation en report à nouveau, du résultat déficitaire 2024 pour - 312 k€.

3.5 – Évolution des financements extérieurs de l'actif

Le tableau suivant récapitule l'évolution sur la période des financements externes de l'actif :

	Financement de l'actif par l'État		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État		Total
	Non rattachés à un actif	Rattachés à un actif	Non rattachés à un actif	Rattachés à un actif	
Montant cumulé des financements reçus au 31 décembre 2024		46 129 708		2 801 149	48 930 857
Augmentations de l'exercice		575 000		0	575 000
Montant cumulé des financements reçus au 31 décembre 2025		46 704 708		2 801 149	49 505 857
					0
Solde cumulé des reprises au 31 décembre 2024 (amortissement des Financements)		13 316 273		713 142	14 029 415
Reprises résultant d'amortissements sur les actifs financés		833 919		133 614	967 533
Solde cumulé des reprises au 31 décembre 2025		14 150 192		846 755	14 996 948
					0
Solde des financements reçus au 31 décembre 2024 (en net)		32 813 435		2 088 008	34 901 442
Solde des financements reçus au 31 décembre 2025 (en net)		32 554 515		1 954 394	34 508 909

3.6 – Provisions

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,

- Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit pendant l'exercice :

Situation des mouvements	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Rubriques				
Provisions pour litiges	256 053	124 435	1599	378 889
Provisions pour charges de personnel	410 486	33 308		443 794
TOTAL	666 539	157 743	1 599	822 683

L'augmentation des provisions pour litiges, à +124 k€, concerne uniquement le contentieux TVA avec la DDFIP du Gard, en cours d'instruction devant le Tribunal administratif de Nîmes.

On note une augmentation maîtrisée des provisions liées aux charges de personnel (compte épargne temps, congés payés, capital décès), à hauteur de 34 k€.

3.7 – Dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		échéance à moins d'un an	échéance à plus d'un an	échéance non déterminable
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	774 352	774 352		
Dettes fiscales et sociales	1 547 010	1 547 010		
Avances sur subventions	2 926 220	2 926 220		
Autres dettes diverses	153 007	153 007		
Autres dettes non financières	654 935	654 935		
SITUATION NETTE	6 055 523	6 055 523	0	0

Le poste « autres dettes diverses » est constitué des produits constatés d’avance pour 123 k€ et de l’aide à la mobilité internationale pour 30 k€.

Les autres dettes non financières intègrent en majeure partie les recettes en attente d’émission de titre à hauteur de 570 k€.

3.8 – Détail des charges à payer

Les charges à payer se décomposent comme suit :

Type de charges à payer	Montant 2025	Montant 2024
Fournisseurs et comptes rattachés :		
Fournisseurs - achats de biens ou prestations	32 376	32 393
Fournisseurs – retenues de garantie	37 562	154 524
Fournisseurs – factures non parvenues	704 414	421 250
Personnel et organismes sociaux :		
Autres charges à payer	1 547 010	342 773
TOTAL	2 321 362	950 940

Les dettes fournisseurs correspondent principalement à des services faits dont le règlement s’effectuera au début de l’exercice 2026 pour 704 k€ et des retenues de garantie sur marchés pour 37 k€.

Le poste « personnel et organismes sociaux » est constitué des heures complémentaires, déterminées en calculant la moyenne triennale sur la base du montant versé.

La variation globale 2024/2025 est significative avec une hausse de 1 205 k€ des charges à payer.

3.9 – Produits constatés d'avance

Ils sont constitués comme suit :

Détail	2 025	2 024
Formation continue	0	0
Recherche	123 062	128 131
Autres	0	0
TOTAL	123 062	128 131

Les produits constatés d’avance sont uniquement constitués des recettes liées aux contrats de recherche financés par l’ANR (Agence Nationale de la Recherche).

4 – Notes relatives aux postes du compte de résultat

Les charges et produits sont enregistrés suivant les principes comptables généralement admis.

En particulier :

- la rémunération des heures de cours complémentaires est provisionnée en appliquant la moyenne triennale sur la base du montant versé,
- les produits de taxe d'apprentissage et de la CVEC sont comptabilisés en « Produits de la fiscalité affecté »,
- la subvention de fonctionnement de l'État est attribuée pour l'année civile,

le rattachement à l'exercice des subventions reçues respecte le principe général selon lequel le droit est comptabilisé lorsqu'il est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable,

- les opérations pluriannuelles font l'objet d'une comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution de la prestation. Lorsque le résultat ne peut être évalué de manière fiable, le chiffre d'affaires est enregistré à hauteur des dépenses de fonctionnement et de personnel.

4.1 – Résultat de l'activité

Ventilation par nature du montant total des recettes et des dépenses

En €	2025	2024
1. Droits d'inscription	743 215.90	659 711.00
2. Prestations de recherche	140 172.13	168 877.71
3. Formation continue	408 477.37	482 683.23
4. Autres prestations de service	83 032.15	-5 120.68
5. Subventions de fonctionnement État	23 747 337.00	23 504 624.00
6. Autres subventions	2 448 223.17	1 121 594.59
7. Taxe d'apprentissage	1 206 143.01	1 121 967.15
Contribution de vie étudiante et campus (CVEC)	403 856.50	392 490.17
8. Autres produits	117 527.36	119 960.88
9. Neutralisation amorti. patrimoine affecté		
10. Reprise des subventions	967 533.11	879 246.99
11. Reprise sur provisions	52 324.77	1.47
Produits de fonctionnement	30 317 842.47	28 446 036.51
Produits financiers	0.00	0.00
12. Achats	1 012 829.44	1 091 515.74
13. Charges externes	3 184 723.42	2 964 623.64
14. Impôts et taxes	319 866.38	281 503.82
15. Frais de personnel et charges sociales	24 568 929.66	21 212 025.30
16. Dotations aux amortissements et provisions	2 476 632.66	2 252 971.93
17. Autres charges	1 311 204.48	955 298.51
Charges de fonctionnement	32 874 186.04	28 757 938.94
Charges d'intervention	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00
Résultat de l'activité (bénéfice)	-2 556 343.57	-311 902.43

4.2 – Les produits de fonctionnement

Pour des raisons de commodité de lecture, le compte de résultat ne fait apparaître que les lignes mouvementées.

PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	27 805 559.68	26 140 675.91
Subventions pour charges de service public	23 747 337.00	23 504 624.00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	3 654 366.18	2 243 561.74
Produits de la fiscalité affectée	403 856.50	392 490.17
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	1 492 424.91	1 426 112.14
Ventes de biens ou prestations de services	1 374 897.55	1 306 151.26
Autres produits de gestion	117 527.36	119 960.88
Autres produits	1 019 857.88	879 248.46
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	52 324.77	1.47
Reprises du financement rattaché à un actif	967 533.11	879 246.99
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	30 317 842.47	28 446 036.51

Les postes de recettes ont une évolution modérée mises à part les subventions de fonctionnement.

L'augmentation trouve dans son origine dans les produits générés par les contrats financés par l'ANR (Gardener 518 k€, Demoes 434 k€ et Féria 135 k€)

4.3 – Les charges de fonctionnement

CHARGES	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	4 197 552.86	4 056 139.38
Achats non stockés	1 012 829.44	1 091 515.74
Achats de sous-traitance et services extérieurs	912 738.96	951 590.11
Autres services extérieurs	2 271 984.46	2 013 033.53
Charges de personnel	24 568 929.66	21 212 025.30
Salaires, traitements et rémunérations diverses	15 402 819.06	13 237 071.79
Charges sociales	9 069 380.48	7 920 864.36
Autres charges de personnel	96 730.12	54 089.15
Autres charges de fonctionnement	1 631 070.86	1 236 802.33
Impôts, taxes et versements assimilés	319 866.38	281 503.82
Autres charges	1 311 204.48	955 298.51
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	2 476 632.66	2 252 971.93
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	0.00	0.00
Dotation. aux amortissements,	2 318 889.32	2 114 125.05
Dotation aux provisions	157 743.34	138 846.88
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	32 874 186.04	28 757 938.94
RESULTAT (PERTE)	-2 556 343.57	-311 902.43
TOTAL CHARGES	32 874 186.04	28 757 938.94

Les achats dans leur ensemble sont stables. La variation des autres services extérieurs provient des postes « personnel mis à disposition » suite au remboursement, pour le site de Mende, du salaire des enseignants à l'Université de Perpignan (+86 k€), des « honoraires » (+55 k€), des « voyages et sorties pédagogiques » (+47 k€) et des « abonnements et cotisations » (+60 k€).

Les charges de personnel augmentent de 3 357 k€ correspondant principalement aux extensions en année pleine des nouveaux recrutements (Mende, I2ML, GARDENER, FERIA) pour 1 100 k€, aux provisions des heures complémentaires (+800 k€) en partie suite à un changement de méthode du calcul pour être au plus près du réel, à l'impact des avancements des personnels titulaires et le financement des nouvelles mesures catégorielles (+650 k€), ainsi qu'à des nouveaux recrutements (chaires professeurs junior ou des renforcements dans certaines directions (+500 k€).

5 – Autres informations

5.1 – Événements postérieurs à la clôture

Néant

5.2 – Engagements hors bilan

Engagements donnés

néant

Engagements reçus

Nîmes Université détient des garanties à première demande, au titre des marchés de travaux en cours, pour un montant global de 46 801 €.

Autres engagements financiers significatifs

Nous présentons ci-après les principaux engagements budgétaires relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu :

- | | |
|--|-------|
| - Gaz de Bordeaux sites Vauban/Hoche/Carmes/Pinède | 36 k€ |
| - Engie sites Carmes/Hoche/Mende | 20 k€ |

5.3 – Effectifs

L'effectif moyen a évolué comme suit sur la période (en ETPT).

	2025	2024
Emplois État	180.44	178.01
Emplois État CDI	9.33	6.55
Emplois État CDD	72.71	69.15
Total Emploi État	262.48	253.71
Emplois	2.00	1.67
sur Ressources propres CDI		
Emplois	34.12	27.25
sur Ressources propres CDD		
Total emploi	36.12	28.92
ressources propres		
TOTAL	298.60	282.63

5.4 – Rapprochement des données comptables et budgétaires

Notre établissement est soumis à deux systèmes de suivi internes distincts obligatoires (établissements soumis à la fois à la comptabilité budgétaire et comptabilité d'exercice).

La Gestion Budgétaire établie sur la base de la circulaire GBCP du 9 juillet 2018 suite à l'arrêté du 23/11/2018 portant modification du recueil des Normes Comptables ne fait pas l'objet d'un tableau de rapprochement avec les résultats comptables intégré à l'annexe des Comptes Annuels.